



Le ministère de l'agriculture en soutien aux entreprises du secteur de l'agroalimentaire

Dans chaque numéro d'Agro Jonction, Adrianor offre cette rubrique aux actions régionales, ici : la DRAAF

L'appui apporté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et ses services régionaux, les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), aux entreprises du secteur de l'agroalimentaire est aujourd'hui principalement centré sur l'accompagnement des projets collectifs et des projets structurants pour les filières agricoles et agroalimentaires.

L'objectif du MAA est de permettre aux entreprises, en particulier dans le cadre des filières et/ou dans une logique d'organisation territoriale, de relever les défis de l'innovation, de la montée en compétences en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) et enfin, d'être mieux positionnées en matière **d'exportation**.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs outils sont à disposition, dont les plus récents s'inscrivent dans le cadre du volet agricole, forestier et agroalimentaire du Grand Plan d'Investissement (GPI) et sont activés dans le cadre d'un partenariat avec la banque publique d'investissement (BPI France).

Nous vous les présentons succinctement ici.

→ **Favoriser les actions collectives entre acteurs de l'agroalimentaire** : via le dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DINAI) alloué sous forme de subvention

Exemple de projets financés: Pour accompagner les entreprises à l'obtention d'une certification IFS afin de faciliter leur accès au marché export, Adrianor a pu bénéficier d'une subvention au titre du DINAI 2016.

→ « **L'accélérateur PME agroalimentaire** » : un dispositif original opéré par Bpi France, qui permet à des dirigeants d'entreprises à potentiel de mettre toutes les chances de leur côté pour réaliser leurs projets de développement. L'appel à manifestation d'intérêt pour intégrer ce programme est ouvert depuis le 31 octobre 2019 et ce jusqu'au 15 mars 2020.

Vous trouverez un témoignage d'une entreprise bénéficiaire du dispositif sur le lien suivant: <https://agriculture.gouv.fr/l-accelerateur-pme-agroalimentaire-acceler-la-croissance-et-la-competitivite>.

→ **Accompagnement à l'innovation** : via l'aide à la faisabilité pour l'innovation.

Depuis 2007, le MAA et Bpi France ont mis en place une collaboration destinée à soutenir les premières étapes des projets de RDI des start-up et PME du secteur de l'agroalimentaire. Cette subvention, plafonnée à 50K€, est mise en œuvre par Bpifrance.

Exemple d'entreprises bénéficiaires: <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Un-partenariat-pour-la-competitivite-des-PME-agroalimentaires/La-Cigale-Doree-des-biscuits-originaux-aux-saveurs-provencales>.

Le GPI comporte également des mesures relatives au soutien des démarches de structuration de filières associant production agricole et transformation alimentaire.

→ **Structuration des filières agricoles et alimentaires** : Doté de 3,6M€, ce dispositif, géré par FranceAgriMer, a pour objet d'accompagner, sur une durée de 6 à 36 mois, des projets collectifs de structuration de filière(s) (donc impliquant plusieurs maillons). Ouvert depuis le 04 octobre 2019, la période de dépôt des dossiers se clôture le 28 février 2020 : <https://www.franceagrimer.fr/Investissements-d-Avenir/Grand-plan-d-investissement/Appel-a-Projets-Structuration-des-filieres-agricoles-et-alimentaires>

→ **La charte emploi de la filière agroalimentaire (charte IAA)** : Initiée en 2009, elle vise à accompagner les TPE / PME dans leurs démarches RH et favoriser le développement de l'emploi et des compétences des salariés de la filière alimentaire. La DRAAF et la DIRECCTE co pilotent les comités de suivi régionaux.

Exemple d'actions financées : AgroVirtuose est un projet de réalité virtuelle, co-construit avec des entreprises de la région HDF, Agrosphères et Opcalim afin d'immerger les salariés dans une usine virtuelle pour les former sur la qualité des produits et la sécurité des personnes.

→ **Panorama des IAA** : tous les deux ans, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation produit un état des lieux de l'industrie agroalimentaire française accompagné de fiches régions. L'édition 2018: <https://agriculture.gouv.fr/le-panorama-des-iaa-par-region>

→ **Objectif Agro International** : la DRAAF vous informe sur l'actualité de son réseau à l'international, les dossiers exports du ministère, le calendrier international et des expériences réussies à l'export d'entreprises françaises.

→ **Agreste, Panorama** : La DRAAF publie chaque année un panorama du monde agricole, forestier et agroalimentaire. Vous y trouverez les principales données statistiques sur le secteur agroalimentaire de la région Hauts-de-France sur le lien sur le lien suivant: <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Hauts-de-France-Panorama-Edition,1855>

Les Chiffres et données sur les entreprises agroalimentaires en 2017 : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/chiffres-et-donnees/article/les-entreprises-agroalimentaires-15912>

Au-delà de ces dispositifs financiers et outils d'information, les services du ministère sont en lien permanent avec les entreprises et leurs représentants pour les accompagner dans leurs démarches, notamment à travers la délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires et le réseau des référents et correspondants agroalimentaires présents en DRAAF.

L'Accélérateur Agroalimentaire

UNE RÉPONSE AUX ENJEUX DE LA FILIÈRE

AMÉLIORER LA CROISSANCE & ACCOMPAGNER LA MONTEE EN GAMME

des entreprises de la filière
en partenariat avec le Ministère
de l'Agriculture et de l'Alimentation

OPTIMISER

Sa stratégie de distribution
Quelles stratégies gagnantes ?



TIRER PARTI

De la transformation digitale
Que ce soit en production ou en vente



PORTER HAUT

**Les couleurs de la French
food à l'international**
Augmenter votre efficacité à l'international



VALORISER

Les savoir-faire à la française
Pour mieux recruter vos collaborateurs

